



L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité

Rapport de la vérificatrice générale – Volume II, Chapitre 5 – 2020

Pourquoi est-ce important?

- En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, la vérificatrice générale doit indiquer à l'Assemblée législative si elle reçoit ou non toute l'information nécessaire pour remplir son mandat.
- Vestcor a refusé et restreint l'accès de la vérificatrice générale à de l'information dont elle a besoin pour remplir son mandat.
- Avant 2016, la vérificatrice générale avait accès à toute l'information nécessaire pour auditer la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB), qui a précédé Vestcor; l'Assemblée législative exerçait de plus sur celle-ci une surveillance indépendante dont elle rendait compte au public.
- Depuis 2016, l'Assemblée législative ne surveille plus de façon indépendante et publiquement redevable plus de 18 milliards de dollars en fonds publics, dont 14 milliards provenant des deux plus importants régimes de retraite de la Province.

Conclusions générales

Vestcor et ses propriétaires croient que Vestcor n'est plus assujettie à la surveillance indépendante et publiquement redevable de l'Assemblée législative. Par conséquent, la vérificatrice générale recommande ce qui suit :

- que la *Loi sur le vérificateur général* soit modifiée pour donner à la vérificatrice générale un accès illimité à Vestcor
- que la *Loi sur Vestcor* soit modifiée pour exiger que Vestcor dépose des rapports annuels à l'Assemblée législative et comparaisse devant le Comité des comptes publics
- que les législateurs revoient ce que leur a dit la SGPNB/Vestcor au moment de la création de Vestcor

Nos constatations

Nous croyons que la *Loi sur le vérificateur général* s'applique à Vestcor

- *Aux fins d'audit de performance* : Vestcor est, fondamentalement, une entité auditable parce qu'elle fournit des services pour le compte de la Province et qu'elle bénéficie aussi d'un financement de celle-ci.
- *Aux fins d'audit financier* : La vérificatrice générale a le droit de consulter sans restriction les renseignements qui se rapportent à l'exercice de ses responsabilités, comme l'audit des états financiers de la Province, qui nécessite des renseignements de Vestcor.

Les rapports annuels de Vestcor suggèrent des aspects que la vérificatrice générale pourrait auditer si elle avait accès

- Le VGNB devrait jouir d'un accès illimité à l'information nécessaire pour auditer :
 - la performance de Vestcor dans sa gestion de plus de 18 milliards de dollars en fonds publics du Nouveau-Brunswick.
 - le caractère raisonnable du programme d'incitatifs de Vestcor, des dépenses d'exploitation et d'immobilisations et des divulgations dans le rapport annuel.
- Vestcor a versé plus de 30 millions de dollars en primes (paiements d'incitatifs) à ses employés depuis 2010, et ces primes ont augmenté de près de 500 % depuis 2010.
- Cinq dirigeants ont reçu près de 19 millions de dollars en paiements d'incitatifs et en salaires depuis 2014.
- Le programme d'incitatifs de Vestcor a été élargi à tous ses employés en 2018.

Ce qu'on a dit aux législateurs

Les législateurs ont :

- reçu des renseignements contradictoires sur le droit d'accès de la vérificatrice générale. Cet accès a été réduit considérablement.
- été avisés que Vestcor allait grandir pour inclure des régimes de retraite du secteur public hors province, mais quatre ans plus tard, l'entreprise compte seulement deux nouveaux clients, qui sont basés au Nouveau-Brunswick.